

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Reversement Subvention
Conseil Départemental
à l'Ecole élémentaire
Sortie scolaire Paris

N° : D - 2025 - 11 - 05 - 11

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 07 NOV. 2025

ID : 034-213401359-20251105-D2025_11_05_011-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 08 NOV. 2025

Et publication ou notification

Du
Le Maire : 07 NOV. 2025



SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations à : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludvine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire informe le Conseil Départemental de l'Hérault a accordé une aide financière pour permettre aux enfants placés de participer au voyage scolaire à Paris de Mai 2025 organisé par l'Ecole élémentaire de la commune.

Cette somme de 981 € n'a pas pu être versée à l'école élémentaire et a été imputée sur les comptes de la commune.

Il y a donc lieu de reverser cette aide à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

Charge Monsieur le Maire de reverser la somme de 981 € versés par la Département de l'Hérault à l'attention de l'OCCE de l'Ecole élémentaire de la commune pour aider les élèves placés à participer au voyage scolaire à Paris de Mai 2025.

Dit que cette somme sera prélevée sur le compte 65888 Autres charges diverses du BP 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN



Jean-François GUIBBERT